

Policy brief : Journée internationale des migrant.e.s

« Plus de fraternité, d'égalité et d'accès aux droits pour toutes et tous »

Publié : le 18 décembre 2024 – forim.net

Courriel : communication@forim.net

Les migrants et les diasporas jouent un rôle crucial dans le développement durable et la cohésion sociale des pays d'accueil et d'origine. Leur engagement dans les dynamiques de co-développement et pour les Objectifs de Développement Durable (ODD) contribue à la prospérité économique, sociale et culturelle dans le double espace, favorisant une croissance inclusive et durable tout en renforçant les liens communautaires. Ils sont de véritables forces du changement dans le double espace.

Pour illustration, à l'international, depuis plus de 20 ans, le FORIM - réseau des diasporas solidaires - à travers son programme PRA/OSIM a accompagné plus de 800 projets portés par des associations de migrantes en lien avec leurs partenaires issus de territoires de plus de 40 pays à travers le monde.

Cependant, cet engagement des diasporas intervient dans un contexte national où le repli sur soi croît et la cohésion sociale est de plus en plus fragilisée. Dans les pays d'origine, on assiste également à un rétrécissement de l'espace démocratique qui rend la participation citoyenne et l'action des sociétés civiles souvent difficiles. Les relations entre la France et les pays d'origine des diasporas sont aussi questionnées autant par les dirigeants que par les populations. Si les institutions ont longtemps reconnu et soutenu l'apport des diasporas pour leur contribution, elles reculent de plus en plus sous la pression des opinions publiques et au nom d'une approche de gestion des flux migratoire de plus en plus contrôlée et rigide.

Dans ce contexte, et à l'occasion de la Journée Internationale des Migrant.e.s qui chaque 18 décembre entend contribuer à dissiper les préjugés sur les migrants et à sensibiliser l'opinion à leurs contributions dans les domaines économique, culturel et social, au profit tant de leur pays d'origine que de leur pays d'installation, le FORIM et son réseau entendent :

- Mettre en visibilité le potentiel de changement et les impacts de l'action des projets des diasporas dans le double espace (en France et dans les pays d'origine) pour le renforcement de la cohésion sociale et la promotion d'un avenir harmonieux et prospère ;
- Discuter des conditions et des cadres facilitant ces engagements et permettant de renforcer la visibilité et l'appropriation de leurs impacts par le plus grand nombre ;
- Sensibiliser au changement de regard des migrations



Le FORIM et ses membres réitèrent leur engagement et interpellent les pouvoirs publics pour des actions concrètes. L'heure n'est plus à la discussion, mais à l'action.

Les revendications du FORIM

Une mobilité humaine au service de la paix, du développement et de l'amitié entre les peuples

Notre constat :

Ces dernières années, les relations entre l'État français et certains états africains, parfois anciennes colonies, se sont complexifiées. Une partie des populations de ces pays affiche parfois un certain rejet de la France voire une méfiance de la position des diasporas. Ces situations sont exacerbées, manipulées par des puissances étrangères ou internes qui divisent pour mieux régner. Du côté de la France, les possibilités pour l'accueil des étudiants et globalement des étrangers se sont fortement réduites. Les visas, devenus des outils de contrôle et non de coopération, bloquent des opportunités essentielles d'échanges éducatifs, économiques et culturels. Les politiques de solidarité internationale et d'aide au développement sont détournées et instrumentalisées au service d'enjeux de gestion des flux migratoires. La France, tout comme d'autres pays occidentaux, a adopté des politiques de mobilité humaine qui criminalisent les migrants et restreignent leurs droits fondamentaux en contradiction avec les principes de justice et de solidarité que nous revendiquons comme société démocratique.

Notre position :

La capacité des individus à se mouvoir librement d'un pays à l'autre est consacrée par un ensemble de textes de droit international, ce qui en fait un droit universel. Dans un contexte international dans lequel les crises politiques, humanitaires et environnementales s'intensifient, le respect du droit d'asile, consacré par la convention de Genève de 1949, s'impose comme un impératif fondamental pour les régimes démocratiques soucieux de la protection des droits humains. Le FORIM entend réaffirmer son attachement à des politiques facilitant la mobilité humaine qui contribue à l'interconnaissance et à l'amitié entre les peuples, à l'enrichissement des sociétés d'accueil, à la promotion de valeurs universelles. Dans ce sens, il interpelle les gouvernements de la France et des pays d'origine à prendre des décisions dans ce sens.

Les diasporas en particulier, par leur position transnationale, appartenant au double espace, ont un rôle à jouer auprès des pouvoirs publics des pays d'origine et d'accueil. Les diasporas sont des ambassadrices de paix et d'échange transnational qui assurent la promotion auprès des Etats d'origine et d'accueil de la culture de paix, de l'apport positif des migrations sur le plan économique, culturel et politique.

 **Nos revendications :**

- Ratification par la France de la convention internationale de protection des droits des travailleurs étrangers et de leur famille ;
- Assouplissement des procédures d'obtention des visas, notamment pour les étudiants et les professionnels, afin de garantir des échanges libres et équitables.
- Poursuite du financement et du déploiement des différents dispositifs de volontariats dont en particulier le volontariat de réciprocité ;
- Régularisation des personnes migrantes sur le territoire français contribuant dans les secteurs économiques ayant besoin de main d'œuvre.

REVENDEICATION CLE n°1 : Encadrer les conditions de travail des migrants en ratifiant la convention internationale des travailleurs migrants et en mettant véritablement en œuvre les traités internationaux signés par la France [\[plus d'informations\]](#)

La Convention des travailleurs migrants est l'un des principaux traités internationaux en matière de droits humains. C'est le premier instrument international à reconnaître expressément les droits fondamentaux de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La Convention vise à unifier les normes juridiques internationales de protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille et protège les droits de tous les migrants, y compris ceux qui se trouvent en situation irrégulière. Elle apporte des garanties contre les traitements discriminatoires et élargit les dispositions relatives à la non-discrimination inscrites dans les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains. Elle interdit par exemple la discrimination fondée sur des motifs tels que la nationalité ou la situation économique. La Convention des travailleurs migrants n'encourage pas la migration clandestine pas plus qu'elle n'oblige les États à régulariser les migrants en situation irrégulière. Elle cherche plutôt à garantir certains de leurs droits fondamentaux. En effet, ils n'ont pas de véritable statut, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux atteintes aux droits humains. Indépendamment de sa situation, tout travailleur migrant et tout membre de sa famille « a droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique ».

Jusqu'à présent, les 38 pays qui ont ratifié la Conventions sont essentiellement des pays d'origine des migrant.e.s. Pour ces pays, la Convention est importante car elle permet de protéger leurs citoyens résidant à l'étranger. Cependant, ces pays sont également des pays de transit et de destination de migrants, et la Convention détermine leurs responsabilités en matière de protection des droits des migrants sur leur territoire. Aucun pays occidental d'immigration n'a ratifié la Convention.

Les partis politiques proposent des lois de plus en plus répressives. Le FORIM et ses membres appellent la France à ratifier la convention internationale des droits des travailleurs migrants pour plus d'égalité, de fraternité et d'accès aux droits pour tout.e.s

Des projets de développement portés par les diasporas, véritables parcours de citoyenneté et leviers de changement pour l'atteinte des ODD

Notre constat :

Les organisations de la diaspora conduisent de nombreux projets de solidarité et de développement local dans les pays d'origine et notamment dans des territoires difficiles d'accès. Le dispositif PRA/OSIM piloté par le FORIM et soutenu par l'état français facilite et accompagne ces réalisations depuis plus de 20 ans. Plus de 800 projets ont été ainsi réalisées par les diasporas dans plus de 40 pays. Ces projets sont trop souvent présentés comme des filets sociaux uniquement destinés à l'endroit des familles des migrants, comme peu structurants et ne permettant pas de favoriser réellement le développement local. Ils ne sont pas identifiés et visibilisés. Les impacts indirects de ces engagements sur la société d'accueil et sur les personnes mobilisées ne sont pas ou peu documentés.

Notre position :

Le FORIM entend réaffirmer le rôle fondamental de l'action des migrant.e.s pour le développement des territoires des pays d'origine à travers les projets qu'ils conduisent dans de nombreux secteurs (accès à l'eau, à l'éducation, à la santé, développement économique, etc.). Ces engagements participent également à un apprentissage et à l'exercice d'une citoyenneté active au service de la démocratie. Cependant, les contributions au développement et aux ODD des diasporas ne peuvent être rendues possibles que si les Etats adoptent une approche positive des migrations et des échanges transnationaux en général. Il considère que l'APD française et européenne doit entièrement se consacrer à son objectif de solidarité internationale. Nous condamnons fermement les coupes budgétaires annoncées dans l'Aide Publique au Développement, qui sapent les bases mêmes de la solidarité internationale. Ces montants ne sont pas des chiffres abstraits : ils représentent des écoles non construites, des hôpitaux non équipés, des vies brisées.

Nos revendications :

- Renoncement de l'Etat français aux coupes budgétaires affectant l'Aide Publique au Développement (APD) et la sanctuarisation des moyens financiers dédiés à la solidarité internationale ;
- Sanctuarisation des moyens financiers de l'APD transitant par la société civile et notamment par les diasporas et des programmes tel que le PRA/OSIM et en respectant le droit d'initiative ;
- Rejet de toutes instrumentalisation de l'APD à des fins de gestion des flux migratoires.

REVENDEICATION CLE n°2 : Des politiques de coopération internationale et d'aide au développement mise en œuvre par la France et l'Union Européenne décorrélées de l'objectif de contrôle migratoire et visant l'atteinte des ODD

L'aide publique au développement (APD) vise à favoriser le développement économique et à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables dans les pays fragiles et à faible revenu. Elle est destinée à la solidarité internationale.

Ces dernières années, une tendance consistant à instrumentaliser l'aide au développement a émergé dans les politiques de solidarité internationale de l'Union européenne et de la France. Cette instrumentalisation consiste à subordonner et conditionner les politiques de solidarité internationale à d'autres intérêts politiques, telles notamment que les politiques migratoires.

La nouvelle stratégie interministérielle de coopération « migrations et développement » 2022-2030 de la France entérine cette orientation. La mise en place de « partenariats sur mesure » avec les pays tiers pour prévenir les départs confirme également les politiques de « chantage » à la coopération internationale, dont les politiques d'attribution des visas sont emblématiques. Cette priorisation des intérêts sécuritaires français et européens s'oppose également à une approche holistique et globale de la gestion des migrations comme celle défendue par le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dit pacte de Marrakech. Pourtant l'efficacité de telles mesures n'a jamais été démontrée dans un objectif de gestion des flux migratoires ; elle a même été infirmée à plusieurs reprises par le Gouvernement français ces dernières années.

Le risque d'un déséquilibre de fléchage des moyens financiers de moins en moins vers les actions et approches dites « Migration & Développement » et qui notamment soutiennent l'action des diasporas et de plus en plus vers les actions visant la régulation des migrations est réel.

Cette tendance est renforcée par les baisses importantes en cours des budgets consacrés à l'APD qui sont programmées. Elle est en contradiction totale avec les ambitions et les projections d'atteindre les 0,55 % du revenu national brut en 2022 et en fixant les 0,70 % comme cible pour les années suivantes.

Le FORIM et ses membres appellent la France à maintenir le budget de l'aide publique au développement et à sécuriser les moyens financiers liés aux enjeux de la solidarité internationale.

Les actions de proximité des diasporas dans les territoires contribuent à la cohésion sociale et au bien vivre ensemble

Notre constat :

Dans les territoires populaires, les habitants rencontrent parfois des difficultés à bénéficier de l'ensemble des services d'accompagnement avec un sentiment d'abandon ou d'isolement. La cohabitation entre habitants est parfois difficile. L'action des associations est parfois souvent le seul soutien de proximité à disposition. Les organisations de la diaspora sont parmi les acteurs associatifs présents sur ces territoires délaissés pour proposer des services auprès des publics souvent exclus et favoriser le lien social. Ces actions associatives s'exercent dans un contexte de restriction des moyens dédiés aux politiques des quartiers prioritaires. Par ailleurs, la liberté associative est aussi plus en plus contrôlée voir menacée et fragilise les initiatives.

Notre position :

Les associations de la diaspora doivent être soutenues par les autorités pour perdurer et remplir leur rôle. Le FORIM s'oppose aux récentes positions et décisions politiques limitant de plus en plus la liberté associative, l'engagement bénévole et associatif. A l'instar des impacts sur l'ensemble des associations françaises. Ces décisions fragilisent encore plus l'engagement des diasporas dans les territoires en faveur de la cohésion sociale et renforce le sentiment d'isolement. Le FORIM défend l'exercice d'une citoyenneté active des personnes étrangères. Il appelle les responsables politiques à mettre en place des cadres légaux les et les conditions à l'exercice de cette citoyenneté.

Nos principales revendications :

- Reconnaissance de la citoyenneté de résidence et attribution du droit de vote aux élections locales pour les personnes étrangères. ;
- L'abrogation du contrat d'engagement républicain et la révision des mesures restrictives impactant la liberté associative Annulation du contrat d'engagement républicain ;
- Mise en place par les gouvernements des pays d'origine de mécanismes de de participation des diasporas aux processus électoraux.

REVENDEICATION CLE n°3 : Mettre fin à la suspicion généralisée et réviser le cadre législatif de la loi "confortant le respect des principes de la République" qui fragilise les associations de migrant.e.s via notamment le contrat d'engagement républicain [plus d'informations]

La loi confortant le respect des principes de la République, dite « loi séparatisme » a été au cœur des débats des précédentes éditions de la JIM en raison de ses implications multiples sur les capacités d'action des structures associatives.

Cette loi adoptée le 24 août 2021 prévoit une série de mesures sécuritaires parmi lesquelles figurent le contrôle renforcé des associations. Elle instaure une méfiance institutionnalisée envers les associations sujettes désormais à une série d'obligations impactant directement leur activité. Depuis, les associations sont contraintes de signer un "contrat d'engagement républicain" comme préalable nécessaire à l'obtention d'une subvention publique, ce qui réserve à l'administration un droit de regard sur la liberté associative qui constitue une liberté publique constitutionnelle censée être autonome des pouvoirs publics. Sous le double effet d'un cadre législatif restrictif et d'une limitation de leurs moyens concrets de maintenir leurs activités, beaucoup d'associations se trouvent en situation de grave danger pour la continuité de leur action. Pourtant, leur rôle semble aujourd'hui plus que jamais crucial pour promouvoir le vivre ensemble et mener la bataille des idées en faveur d'une représentation positive de l'apport des migrations sur le plan économique et social.

Les associations de diasporas risqueront d'être particulièrement impactées, dans la mesure où leurs dénominations, ou activités en France ou à l'étranger, pourraient être interprétées par l'administration comme n'étant pas compatibles avec les principes généraux du contrat d'engagement républicain. Les OSIM pourraient se retrouver sous pression financièrement le temps de pouvoir "prouver" le bien-fondé de leur objet et de leurs actions. Certaines structures risqueraient ne plus être en mesure de poursuivre leurs activités

Il est important de construire avec les associations une relation de confiance et non de défiance pour faire vivre la démocratie. Le contrat d'engagement républicain, dans son principe, et dans l'application qui en est faite, constitue en cela un obstacle majeur. Pris pour répondre aux agissements déviants d'une infime minorité d'associations, il vient fragiliser la capacité d'interpellation et de mobilisation citoyenne, constitutive de la loi de 1901.

Le FORIM et ses membres s'associent à l'ensemble des associations françaises pour demander l'abrogation du contrat d'engagement républicain conformément aux recommandations du Comité des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies.

Réinvestir les territoires et les médias pour reconstruire le dialogue et restaurer la confiance

Notre constat :

Dans de nombreux territoires, lieux de vie et de rencontre, l'image du migrant est négative et le débat sur les migrations est de plus en plus clivant. Les idées préconçues et les fausses informations dominent. Les discours de haine et de rejets sont assumés et mis en partage très largement à travers les réseaux sociaux. Les médias alimentent trop souvent ce phénomène.

Notre position

Le FORIM s'oppose à tout discours discriminant ou stigmatisant les migrants de plus en plus nombreux et présent que cela soit en France ou dans les pays d'origine. Il appelle à la responsabilité des médias, des responsables politiques, des acteurs publics de ces pays pour proposer des images, des témoignages et des récits conformes à la réalité plutôt que de participer à renforcer les stéréotypes, la xénophobie, voire le racisme et les clivages au sein de la société française. Ils attendent des acteurs de la recherche qu'ils documentent ces réalités et puissent vulgariser les résultats de leurs études auprès des acteurs décideurs et des médias.

Nos principales revendications :

- Lancement d'une campagne nationale de sensibilisation sur l'apport positif des migrations, en mobilisant les voix des diasporas ;
- Renforcement de la parole des premiers concernés et des diasporas dans les médias et des récits positifs sur la migration ;
- Renforcement de la pénalisation des propos racistes et xénophobes ainsi que des fausses informations ;
- Soutien à des programmes de formation destinés aux médias pour un traitement responsable et objectif des questions migratoires en France et dans les pays partenaires ;

REVENDEICATION CLE N°4 : Accompagner et promouvoir un discours responsable et un narratif positif sur les migrations au sein des médias et via de grandes campagnes de sensibilisation nationales en mobilisant la parole des migrant.e.s et des diasporas.

Alors que les discours alarmistes décrient l'existence d'une « vague migratoire » en provenance des pays du sud qui viendrait « submerger » les sociétés du nord, les chiffres des agences onusiennes et des instituts de recherche spécialisés dans l'analyse du fait migratoire font état d'une augmentation du nombre de migrants internationaux proportionnelle au niveau global de croissance démographique des sociétés concernées. De même, à contrario des idées préconçues véhiculées à tort dans le débat public et incrustées dans les représentations collectives qui présenterait un mouvement migratoire qui partirait de façon inéluctable des pays du sud vers les pays du nord, ce constat est également à relativiser puisque ce sont essentiellement des mouvements intracontinentaux sud sud que l'on observe au niveau international.

En France, les diasporas font partie intégrante de la population et pourtant leurs paroles ne sont pas souvent entendues dans les médias et sont peu représentées dans l'arène politique. Pourtant, 1 français sur 3 a un lien avec l'immigration selon la dernière étude de l'INSEE en 2023. De ce fait, les conditions de vie des diasporas concernent en réalité une grande majorité de Français.e.s

Dans les pays d'origine, les diasporas sont souvent perçues comme des migrant.e.s ayant réussi économiquement et représentent ainsi une manne financière importante. Mais l'apport des diasporas ne sauraient être réduit à ses aspects pécuniaires et il convient de sensibiliser à la diversité de leurs contributions. Un mouvement semble favorable à la reconnaissance progressive de cette diaspora, notamment sur le continent africain

Via des partenariats avec des acteurs et actrices issu.e.s de la société civile, du monde de la recherche et des médias, il nous semble crucial aujourd'hui d'apporter un éclairage multi-dimensionnel sur les contributions positives des personnes migrantes sur le plan social et économique. Ce travail de sensibilisation est d'autant plus important aujourd'hui, pour faire face à la propagation des idées d'extrême droites toujours plus hostiles aux principes d'égalité et mettant en péril les fondamentaux de notre si chère démocratie.

Le FORIM et ses membres invitent les associations, les médias et les instituts de recherche à se regrouper pour interpeller le gouvernement et lancer une campagne nationale pour déconstruire les mythes sur les migrations.



Les diasporas font partie intégrante de la population française, leurs paroles doivent être entendues et leurs actions de développement doivent être promues et soutenues.

En 2002, sous l'impulsion des pouvoirs publics, le **Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations (FORIM)** a été créé pour réunir sous une même plateforme des Organisations de Solidarité Internationale Issue de l'Immigration (OSIM). Aujourd'hui, le FORIM est composée de 40 fédérations et regroupements d'OSIM, représentant 22 pays et rassemblant près de 1 000 associations de personnes issues des pays de l'Afrique subsaharienne, du Maghreb, de l'Océan Indien et du Sud Est Asiatique, mettant en œuvre des actions d'intégration "ici", en France, et de soutien au développement "là-bas".

Les missions du FORIM sont notamment les suivantes :

- **Faciliter et financer** l'action des diasporas ici et là-bas
- **Accompagner** la structuration et renforcer les diasporas
- **Influencer & dialoguer** autour des politiques migratoires et de solidarité internationale
- **Valoriser et communiquer** sur l'engagement des diasporas et l'apport positif des migrations.

Pour plus d'informations : forim.net